

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de **MORILLON**

Séance du Jeudi 4 septembre 2025

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
04.09.2025
Date d'affichage
05.09.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. GIRAT Martin, M. PINARD Jean-Philippe, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne, M. CONVERSY Éric.

Excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à Mme PEREIRA Jocelyne.
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie.
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin

A été nommée secrétaire de séance : Mme BOSSE Stéphanie

Délibération n° 2025.087

Objet de la délibération

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MORILLON ET M. FELICIEN MERRET-BUSSAT

Considérant que, dans la droite ligne des contrats de sponsoring des sportifs proposés par la commune de Morillon depuis plusieurs années, la commission « Vie associative, évènements, animations locales et sports » a proposé en 2025 de soutenir ce jeune pilote ;

Considérant que, pour ce faire, la commission a décidé d'établir une convention qui a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Commune et le Pilote, en vue de le soutenir sur ses courses automobiles ;

Considérant que cette convention permet le versement, par la commune, d'une aide de 250 € annuelle pour aider Félicien MERRET-BUSSAT à couvrir les frais d'inscription pour une course automobile sur l'année 2025 ;

Considérant qu'en contrepartie, le pilote s'engage à utiliser ces fonds pour le développement de son activité automobile, à mettre en avant la commune de Morillon et à répondre aux sollicitations de la commune et de l'Office de tourisme local ;

Considérant la volonté de la commune à travers sa politique en faveur de la culture et des jeunes talents locaux, il est proposé au Conseil municipal d'établir une convention afin d'aider ce jeune pilote dans son activité d'automobile ;

Aussi,

Vu l'avis de la commission « Vie associative, évènements, animations locales et sports » du 14 mai 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat à conclure avec le jeune pilote MERRET-BUSSAT Félicien ;
- **AUTORISE** le versement à Félicien MERRET-BUSSAT, d'une aide financière de 250 € pour l'année 2025 ;
- **PRÉCISE** que ces fonds serviront aux frais d'inscription à une course automobile ;
- **ACCEPTTE** le versement de cette somme ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le pilote MERRET-BUSSAT Félicien, ladite convention actant ces points.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 10 VOIX POUR ET DEUX ABSEPTIONS (M. BERTRAND VUILLE ET M. JEREMIE BOUVET)

La secrétaire de séance,

Stéphanie BOSSE



Le Maire,

Simon BEERENS-BETTEX



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.